

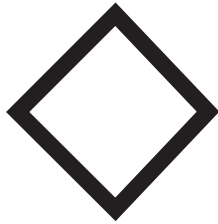


# SYMBOLES À L'INTENTION DES CONSOMMATEURS

Des étiquettes de mise en garde révisées sont introduites sur le marché entre octobre 2001 et octobre 2002. Les produits dangereux utilisant ces étiquettes à l'intention des ménages et des consommateurs peuvent être vendus jusqu'en octobre 2005.

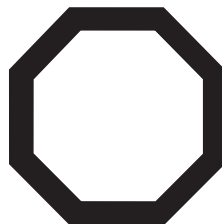
**La bordure extérieure indique le degré de danger.  
Le symbole au centre illustre le type de danger.**

## MISE EN GARDE



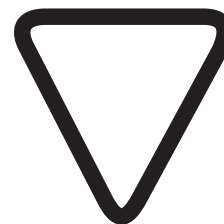
DANGER SPÉCIFIQUE  
EXIGENCES SPÉCIALES

## DANGER



DANGER EXTRÊME  
EFFETS NOCIFS IMMÉDIATS

## ATTENTION



DANGER MODÉRÉ  
EFFETS NOCIFS À LONG TERME OU DISSIMULÉS

## LA BORDURE INDIQUE LE DEGRÉ DE DANGER

### EXEMPLE



**Substance  
Corrosive  
Dangereuse**

## LE SYMBOLE INDIQUE LE TYPE DE DANGER



### INFLAMMABLE

- Risque d'incendie
- S'enflamme en présence d'une étincelle ou d'une flamme
- Entreposer à l'écart d'une source de chaleur
- Utiliser dans un endroit ventilé



### POISON

- Peut être fatal en cas d'inhalation ou d'ingestion
- Peut avoir des effets à long terme graves sur la santé
- Porter des gants et un masque
- Se laver après l'usage



### EXPLOSIF

- Manipuler le récipient avec soin
- Peut exploser si chauffé ou laissé tomber
- Peut réagir violemment au contact d'autres substances
- Tenir à l'écart des sources de chaleur



### CORROSIF

- Peut causer des brûlures à la peau et aux yeux
- Éviter de respirer les émanations
- Porter des gants et des lunettes de protection
- Fermer hermétiquement le récipient
- Peut endommager les métaux

**Des gens travaillant sécuritairement  
dans les lieux de travail les plus sains  
et les plus sécuritaires au monde**

Pour de plus amples renseignements :

